

Communiqué de presse du 11 décembre 2019

#Artisanat / #Bâtiment / #Déchet / #Chantier / #RSE / #Durable / #Recyclage

## **LA CAPEB et l'UNICEM s'associent pour accompagner les artisans du bâtiment pour une meilleure valorisation de leurs déchets de chantiers**

Paris, le 11 décembre 2019 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**) s'associe à l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (**UNICEM**) pour une durée de trois ans afin de permettre aux artisans du bâtiment une meilleure prise en charge et traçabilité d'une partie de leurs déchets de chantier. Cette convention prévoit une première phase de réflexion commune et d'étude dans le but de donner aux artisans un accès aux 1 500 plateformes d'accueil de déchets inertes, exploitées par les adhérents de l'UNICEM, pour l'apport de leurs déchets de bâtiment, et de fournir des outils d'informations sur les conditions de tri des déchets en vue d'améliorer le recyclage. Elle projette la mise à disposition d'un bordereau de dépôt par les plateformes afin de faciliter la traçabilité des déchets des artisans. La deuxième étape sera de définir un plan d'action permettant de renforcer le maillage en points de reprise et d'élargir les déchets accueillis sur les plateformes exploitées par les adhérents de l'UNICEM. Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'un engagement commun sur l'amélioration du recyclage des déchets du bâtiment, porté par l'ensemble des acteurs de la filière. Elle vient en complément de la charte « Artisan Engagé Déchets » de la CAPEB qui a pour but d'améliorer et de rendre visible les bonnes pratiques de gestion des déchets de chantiers.



## Pour une meilleure valorisation et traçabilité des déchets inertes du BTP

Le secteur du bâtiment génère 33,5 millions de tonnes de déchets inertes par an, principalement des déchets minéraux produits par l'activité de construction. Aujourd'hui, ces déchets sont valorisés à plus de 70% (source : SOeS 2017, CGDD). En s'associant, la CAPEB et l'UNICEM témoignent de leur volonté commune de proposer des solutions permettant d'augmenter le recyclage et la valorisation des déchets de chantier.

## Informer les artisans du bâtiment et faciliter l'accès aux plateformes d'accueil des déchets

La CAPEB et l'UNICEM ont convenu de travailler conjointement pour densifier le nombre de points de collecte, en s'appuyant sur le réseau de 1 500 plateformes d'accueil, exploitées par les adhérents de l'UNICEM, et en ouvrant l'accès aux artisans du bâtiment afin de leur permettre de répondre à leurs obligations de recyclage/valorisation et de traçabilité de leurs déchets.

Dans un premier temps, les deux signataires conviennent de réfléchir ensemble aux moyens de faciliter l'accès des artisans aux plateformes d'accueil exploitées par les adhérents de l'UNICEM pour l'apport de leurs déchets de bâtiment et d'élargir les horaires d'ouverture. L'UNICEM s'engage à étendre la typologie de déchets pouvant être accueillis sur ses plateformes.

La CAPEB et l'UNICEM se mobilisent également pour sensibiliser les entreprises artisanales sur l'optimisation du tri des déchets et sur l'importance de disposer d'un bordereau de dépôt détaillé (nature et volume) de leurs déchets en vue d'assurer une traçabilité pour le compte de leurs clients.

Dans un deuxième temps, les deux signataires prévoient de définir un plan d'action permettant d'améliorer le maillage des installations accueillant les déchets des entreprises artisanales, conformément au projet de Loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire. Les plateformes gérées par les entreprises adhérentes à l'UNICEM pourront accepter des déchets non inertes du bâtiment.

**Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare :** « Il y a quelques jours, nous avons, avec l'ensemble des membres de la Filière, appelé le gouvernement à tenir ses engagements sur les déchets du bâtiment dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage-pour l'Économie Circulaire. Cela conforte notre volonté commune de soutenir la collecte des déchets du bâtiment, pour améliorer leur recyclage dans une logique de durabilité. La collaboration entre toutes les filières du secteur est primordiale pour atteindre les objectifs que nous sommes fixés. Aujourd'hui, je me réjouis donc de ce nouveau partenariat avec l'UNICEM qui prouve une fois encore notre volonté commune de permettre à nos adhérents de bénéficier d'un nombre accru d'installations prêtes à les accueillir pour répondre à leurs obligations de recyclage et de traçabilité des déchets. »

**Nicolas Vuillier, Président de l'UNICEM, déclare :** « Avec la CAPEB, ce rapprochement nous a paru naturel, indépendamment de l'actualité politique. Car depuis plus de 20 ans, notre profession a développé un réseau comptant aujourd'hui 1 500 plateformes qui valorisent les déchets inertes du BTP. Certaines d'entre elles proposent déjà la reprise de déchets non inertes. Cette convention va nous permettre d'accélérer ce mouvement, en apportant une réponse concrète à cet enjeu de société. De continuer à améliorer l'offre de collecte, le tri et le recyclage des déchets inertes. Notre profession vise l'excellence avec l'objectif de porter le taux de recyclage des inertes du BTP de 80% aujourd'hui à 90% à moyen terme. »

### À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 555 261 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 98% des entreprises du Bâtiment\*\*\*
- 640 621 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 55.300 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Et lesquels réalisent

- 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

\*\* Ce chiffre (555 261) comprend les 138 639 auto-entrepreneurs inscrits au SSI (ex-RSI),

\*\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2019 »

[https://twitter.com/capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr) - [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

#### **À propos de l'UNICEM :**

*L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), et les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.). L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (8 milliards d'euros). Pour en savoir plus : [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr)*

#### **Contacts presse :**

##### **Pour la CAPEB**

Agence Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 77 81 - 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)

##### **Pour l'UNICEM**

VILLAMONET : Christophe Giraudon - Tél : 01 47 05 09 08 - [cgiraudon@villamonet.fr](mailto:cgiraudon@villamonet.fr)